
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 octobre 2016 à 20 h 30

Présentation par ENEDIS du compteur Linky (vous pouvez vous procurer de la documentation à la Mairie).

Concernant la réhabilitation d'une maison d'habitation dans le Bourg de Chéronnac, la commune peut bénéficier d'une aide énergétique et de différentes subventions. Une étude énergétique doit être effectuée. Pour cela, le conseil municipal décide de passer une convention avec le syndicat énergies Haute-Vienne afin d'adhérer au service « énergie service public 87 ». Cette étude énergétique sera subventionnée à 80 % par le SEHV. Des demandes de subvention vont être faites auprès du conseil régional et de l'Europe.

Suite à la consultation du centre de gestion concernant l'attribution d'un contrat groupe assurance statutaire, le marché a été attribué au cabinet COLLECTEAM/YVELIN. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce contrat groupe du centre de gestion de la Haute-Vienne.

Le conseil décide de retenir la caisse d'épargne pour un emprunt de 15 000 € sur 10 ans à un taux de 0.82 % pour financer la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du presbytère.

Suite à une consultation effectuée pour la révision des contrats d'assurances, le conseil municipal décide de continuer avec la société GROUPAMA qui a révisé ses coûts.

Une commission d'appel d'offre va se réunir le 18 octobre afin de retenir la société qui effectuera les travaux de dallage dans les allées du cimetière.

L'entreprise SARDIN a commencé les travaux de la station d'épuration du Bourg.

Le velux dans l'appartement au 1^{er} étage du presbytère va être changé par Mr SPANJERS et l'état de la toiture sera contrôlée en même temps.

La fête de l'huître du mois de septembre a permis à l'association des Amis de Saint Eutrope et des sources de la Charente d'avoir un bénéfice d'environ 5000 €.

Suite à des profondes divergences entre l'association des amis de Saint-Eutrope et des Sources de la Charente et la mairie des Salles Lavauguyon concernant l'hébergement de la secrétaire et le stockage de matériels et archives, le conseil municipal a pris une décision de principe pour héberger temporairement, à partir du 7 novembre 2016, Mme Catherine GAUMER à la mairie de Chéronnac et de stocker tout matériel de cette association dans un local communal.

Suite à la demande de Mr Francis FAUPIN, concernant la prise en charge du paiement des bornes si celui-ci achète un terrain communal à la Féranchie, le conseil municipal décide de prendre en charge le paiement que des bornes le long de la route communale comme il avait convenu. Les autres restants à la charge de l'acheteur.

Les rambardes en bois vont être changées par les agents municipaux en bas du chemin du gros châtaignier et à la Buzatière.

Le conseil municipal décide de signer une convention avec les services des impôts afin d'étudier les taxes foncières des maisons classées 7 et 8.

Une douche a été installée dans l'appartement de Mme Nicole CHABERNAUD.

Le cross des sources de la Charente aura lieu le 5 novembre.

A Chéronnac, le 14 octobre 2016.
Le Maire,